## **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision nº 2009-174 du 24 juillet 2009 portant nomination auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles

NOR: SASM0930788S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1221-8, L. 1221-8-2, L. 5311-1, L. 5311-2, D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2005-09 du 6 janvier 2005 portant création d'un groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2008-232 du 15 septembre 2008 portant nomination auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles,

Décide:

## Article 1er

M. JOUSSEMET (Marcel) est nommé président du groupe de travail, en remplacement de Mme BUSSEL (Annette).

## Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 24 juillet 2009.

Le directeur général, J. Marimbert